

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
955^{EME} RÉUNION
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
15 OCTOBRE 2020

PSC/PR/COMM. (CMLV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 955^{ème} réunion par échange de correspondance officielle électronique, le 15 octobre 2020, sur "La Feuille de route du Caire sur le renforcement des opérations de maintien de la paix" : Du mandat à la sortie".

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant la Décision 754 (XXXIII) de la Conférence adoptant la Déclaration publiée par la 12^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), tenue du 15 au 19 décembre 2020, au Caire (Égypte), qui "a adopté, en principe, la feuille de route du Caire sur le renforcement des opérations de maintien de la paix : Du mandat à la sortie" ;

Conscients du fait que l'Afrique a un intérêt important dans les Opérations de maintien de la paix des Nations unies, car c'est le Continent qui accueille le plus grand nombre de Missions de maintien de la paix, et que les soldats de la paix africains représentent la grande majorité des soldats de la paix des Nations unies ;

Rendant hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie en servant dans des missions de maintien de la paix, et à ceux qui servent actuellement dans des missions de maintien de la paix et qui risquent leur vie dans le but d'établir la paix et la sécurité ; et

Agissant en vertu de l'Article 19 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Félicite** tous les États membres qui ont soumis des contributions pour améliorer la Feuille de route, conformément à la Déclaration de la 12^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS, qui a été approuvée par la 33^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue à Addis Abeba, les 9 et 10 février 2020 ;
2. **Décide** d'approuver la "Feuille de route du Caire sur le renforcement des Opérations de maintien de la paix: Du mandat à la sortie", qui vise à faire progresser les efforts de réforme en cours des Opérations de maintien de la paix des Nations unies en présentant des recommandations concrètes et applicables pour la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies "Action pour le maintien de la paix" (A4P) ;
3. **Demande** aux États membres de l'UA, notamment par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la sûreté et la sécurité, de rester saisis pour soutenir tous les efforts visant à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
4. **Décide** de rester activement saisi de la question.